

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- *afférents au conseil municipal : 15*
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 12*

Séance du 26 juillet 2016
L'an deux mille seize
Et le vingt-six juillet à 21 heures

Date de la convocation : 19/07/2016

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : ALINAT Elodie, BOUDOU-THERON Adeline, CADENET Patrick, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DOMENGE Philippe, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, ROUSSET Jean-François, ROUX Naudy

Absent(s)(es) excusé(s)(es) : BERNAT Laurent, FAVRE Sandrine, RICARD Nathalie

Secrétaire de séance : ALINAT Elodie

Objet de la délibération n°31-2016

Défense des maternités et hôpitaux du sud Aveyron

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier adressé par le Comité de Défense de l'Hôpital de Saint-Affrique (le Manifeste) concernant l'avenir du système de santé sur notre territoire.

Le conseil municipal est invité à contribuer à la défense des maternités et hôpitaux du sud Aveyron en adoptant le texte présenté ci-après :

Pour nous commune du Sud Aveyron,

Nous sommes plus proches de l'hôpital et la maternité de Saint-Affrique.

Les menaces que sa fermeture fait peser sur nos citoyens sont notamment une remise en cause de facilité d'accès, une mise en danger, une perte de chances dues à l'allongement du temps d'accès.

- Nos maternités, nos hôpitaux sont tous les deux nécessaires car ils répondent, sur leurs deux sites, aux besoins de deux secteurs de santé. Leur localisation doit permettre d'accéder en moins de 45 mn à la maternité et moins de 30 mn aux urgences pour les habitants des deux bassins de vie débordant sur la Lozère et le Gard pour Millau et sur l'Hérault et le Tarn pour Saint-Affrique.

- Nos hôpitaux travaillent en réseau avec les médecins généralistes et permettent d'envisager leur installation dans ce territoire.

- Nos maternités, de niveau 1 assurent la prise en charge de toutes les parturientes dont la grossesse évolue normalement, si des difficultés sont prévisibles, le réseau permet une prise en charge à Rodez, Montpellier ou Albi, quand des difficultés imprévues surviennent nos hôpitaux sont équipés et qualifiés pour la prise en charge.

- La proximité et le caractère familial de nos établissements sont des atouts qualité. L'éloignement que provoqueraient des fermetures serait dangereux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **CONSIDERANT** que la fermeture de l'hôpital et de maternité de Saint-Affrique, les plus proches pour notre commune, constituerait une mise en danger de nos citoyens

- **APPORTE** son soutien aux maternités et hôpitaux de Millau et Saint-Affrique en adoptant le texte présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents
Pour copie conforme.

Le Maire
Patrick RIVEMALE